

1920, le Département fédéral des Assurances a assumé l'administration de la loi concernant les compagnies fédérales de prêt et de fiducie—auparavant le Ministère des Finances en surveillait les activités.

Pour indiquer l'expansion des affaires des compagnies de prêt au Canada, il suffit de mentionner que la valeur comptable de l'actif global de toutes les compagnies de prêt passe de \$188,637,298 en 1922 à \$213,649,794 en 1931, augmentation de 13.3 p.c. Elle décline cependant à \$186,025,276 en 1943 ou de 12.9 p.c. depuis 1931. L'actif des compagnies de fiducie (sans compter les successions, dépôts et fonds des agences qui ne peuvent être considérés comme actifs au sens des fonds des compagnies et des fonds garantis) augmente de \$154,202,165 en 1928 à \$234,465,762, soit de 52.1 p.c. En 1928, le total des successions, des dépôts et des fonds des agences administrés s'élevait à \$1,077,953,643 et en 1943, à \$2,842,024,096.

Fonctions des compagnies de prêt.—L'objet essentiel des compagnies de prêt consiste à prêter des fonds sur première hypothèque, l'argent qu'elles mettent ainsi en circulation provenant tant des dépôts à elles confiés que de la vente au public d'actions ou d'obligations par elles émises. Quant aux compagnies de prêt possédant une charte provinciale, la majorité d'entre elles se livrent dans les campagnes les plus prospères à des opérations telles que prêt, épargne et hypothèque.

Fonctions des compagnies de fiducie.—Les compagnies de fiducie remplissent le rôle d'exécuteurs testamentaires, de dépositaires et d'administrateurs nommés par testament ou autrement; elles sont constituées séquestres, soit par contrat de mariage, soit par autres dispositions; elles gèrent les biens et affaires des vivants; elles sont tutrices ou curatrices des mineurs et des incapables; elles sont les agents financiers des municipalités et des compagnies; elles peuvent être nommées syndics de faillite. Ces compagnies reçoivent des dépôts, mais le prêt des fonds qu'elles détiennent en fiducie est réglementé par la loi.

Statistiques des compagnies de prêt et de fiducie.—Les chiffres du tableau 1 offrent un intérêt particulier en ce qui concerne les compagnies de fiducie, qui sont essentiellement des institutions provinciales en raison de la nature de leurs affaires; en effet, elles s'occupent surtout de l'homologation et de l'exécution des testaments, sous la juridiction exclusive des provinces.

1.—Opérations des compagnies de prêt et de fiducie à charte fédérale et provinciale au Canada, 31 décembre 1942 et 1943

Détail	1942			1943		
	Compagnies à charte provinciale	Compagnies à charte fédérale	Total	Compagnies à charte provinciale	Compagnies à charte fédérale	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Compagnies de prêt-Actif (valeur comptable)	58,220,073	126,662,960	184,883,033	59,081,710	126,943,566	186,025,276
Passif envers le public.	30,030,856	92,976,410	123,007,266	32,308,360	93,776,695	126,085,055
Capital social—						
Capital autorisé.....	29,202,290	59,150,000	88,352,290	29,502,290	59,000,000	88,502,290
Capital souscrit.....	18,602,946	25,381,600	43,984,546	17,854,355	25,039,900	42,894,255
Capital versé.....	16,975,292	19,038,552	36,013,844	16,207,797	18,885,241	35,093,038
Réserve et fonds pour éventualités.....	9,467,845	13,258,225	22,726,070	9,130,430	12,966,837	22,097,267
Autre passif envers les actionnaires.....	1,746,080	1,228,138	2,974,218	1,435,123	1,289,177	2,724,300
Total du passif envers les actionnaires.....	28,189,217	33,524,915	61,714,132	26,773,350	33,141,255	59,914,605
Bénéfices nets réalisés pendant l'année.	898,985	700,817	1,599,802	962,886	966,868	1,929,754